



le Conseil municipal décide

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de CHF 4'324'558.- aux charges et de CHF 4'540'550.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 215'992.-,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2008 à 41 centimes,
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2008,
4. D'autoriser le maire à emprunter en 2008 jusqu'à concurrence de CHF 6'429'105.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. D'autoriser le maire à renouveler en 2008 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Bardonnex, le 21 novembre 2007

Marc BOHREN, Président